



## Conditions Particulières du Produit – Services Standard OnDemand Adobe Campaign (2015v2.1)

### 1. Conformité aux règles et lois applicables.

1.1 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des Règles Applicables dans le cadre de l'utilisation des Services OnDemand décrits dans les présentes Conditions Particulières du Produit, en ce compris notamment les dispositions suivantes :

- (A) Le Client fournira aux Destinataires les moyens de se désabonner et de ne plus recevoir, par la suite, de communications commerciales par courrier électronique.
- (B) Le Client s'abstiendra d'envoyer des communications non sollicitées par courrier électronique.
- (C) Les communications par courriel ne comporteront aucune information considérée comme étant de nature pornographique, diffamatoire ou relevant du discours haineux ou du racisme.
- (D) Le Client remplira les champs « De » et « Objet » des communications électroniques avec des informations véridiques, exactes et non équivoques.
- (E) Si le Client ne travaille pas avec Adobe via une délégation de sous-domaine, alors il s'engage à utiliser des techniques d'authentification fiables (p. ex. : SPF/senderID, DK/DKIM) pour les noms de domaine utilisés pour l'envoi des communications électroniques.

1.2 Le Client est seul responsable de l'obtention, auprès des utilisateurs finaux, de tous les consentements, habilitations et accords nécessaires, en vertu des Règles Applicables pour toutes données collectées par le biais d'Adobe Campaign. L'observation de toutes les Règles Applicables relève de la responsabilité exclusive du Client. En outre, Le Client reconnaît qu'Adobe n'agit qu'en qualité de « sous-traitant » ou d'« intermédiaire du traitement des données » au nom du Client et que le Client est le « responsable de traitement » ou assume un rôle équivalent en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée ou de protection des données personnelles (y compris de la directive européenne 95/46 si le Client est un résident de l'Union Européenne).

- 2. **Instance de Test.** Le Client est seul responsable des tests réalisés sur l'Instance de Test, y compris des tests de sécurité. Ni l'Instance de Test, ni aucun paramétrage ou implémentation fait sur cette Instance de Test ne constituent une Technologie Indemnifiée.
- 3. **Image Serving.** Image Serving peut uniquement être utilisé pour fournir des images intégrées dans un courrier électronique.
- 4. **Limitation liée aux Canaux.** Certains Canaux peuvent nécessiter des services tiers pour permettre la remise de communications, et le Client devra souscrire un service tiers pour permettre cette remise.
- 5. **Fonctions d'Intégration.** Adobe octroie au Client une licence l'autorisant à n'utiliser ces fonctions que dans la mesure où le Client dispose d'une licence valide pour le service Adobe Campaign Standard et le ou les autres services ou solutions auxquels il les intègre.
- 6. **Messagerie Transactionnelle.** Des redevances annuelles seront facturés au Client au titre de l'infrastructure informatique, en fonction du nombre défini de Serveurs Dédiés nécessaires à la prise en charge des volumes de courriers électroniques transactionnels escomptés par le Client.
- 7. **Infrastructure informatique et Dégradation des performances.** Si l'infrastructure informatique dédiée du Client est insuffisante pour gérer le volume de communications et d'interactions du Client en lien avec les Services On-demand, Adobe ne saurait être tenu responsable de toute dégradation des performances ou défaillance du système. Adobe décline également toute responsabilité en cas de non-remise des courriers électroniques résultant d'erreurs dans les adresses électroniques, d'avis de non-distribution définitive ou temporaire ('hard bounces' / 'soft bounces'), de filtres appliqués aux courriers électroniques par les clients, de listes noires d'adresses électroniques, etc. En général, les types d'erreurs qui précèdent (erreurs dans les adresses électroniques, avis de non-distribution définitive ou temporaire, réputation du client au fil du temps, listes noires d'adresses électroniques, etc.) peuvent également porter atteinte aux performances de remise des courriers électroniques. Adobe n'est pas responsable de la dégradation des performances provoquée par ces erreurs.

**8. Conservation des Données.** Si le Client dépasse le quota de stockage associé à son compte SFTP, Adobe peut supprimer les fichiers de données de plus de quinze jours qui dépassent le quota de stockage, sans en notifier préalablement le Client.

**9. Définitions.**

- 9.1 L'expression « **Fonctions d'intégration** » désigne les fonctions des Services OnDemand conçues pour permettre une intégration à d'autres services et solutions d'Adobe.
- 9.2 L'expression « **Instance** » désigne l'intégralité des codes binaires du logiciel Adobe Campaign Standard combinés pour mettre en œuvre une base de données unique Adobe Campaign. Cette entité unique se caractérise par un groupe de paramètres définis dans une table de définition des paramètres (table xtk\_entity).
- 9.3 L'expression « **Instance de Test** » désigne une Instance permettant de réaliser de manière raisonnable des développements hors production et des tests de configuration des fonctionnalités intégrées d'Adobe Campaign Standard, telles que décrites dans la Documentation.
- 9.4 L'expression « **Règles Applicables** » désigne l'ensemble des lois, directives, réglementations, codes, règles et conditions générales applicables.